

Déclaration de l'UNSA-éducation 31, CTSD du 8 avril

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite aux élections départementales, les opérations de carte scolaire dans les écoles - qui n'ont rien à voir avec le conseil département - sont beaucoup plus tardives qu'une année ordinaire, nous l'avons dénoncé et nous le regrettons.

Cela contraint inutilement le mouvement des enseignants, pour la 2^e année consécutive.

Pour la Haute-Garonne, nous notons que la dotation est positive (plus 140 postes pour la rentrée 2015).

Nous notons aussi qu'avec 2500 élèves supplémentaires prévus, le taux d'encadrement dans le département ne s'améliorera pas.

En 2015, nous subissons une situation inédite : les postes existants ne sont pas tous pourvus !

Il y a, d'après vous, 30 postes vacants. Il faudra y ajouter, à partir de septembre 2015, 70 nouveaux postes non pourvus (70 enseignants entrants dans le département pour occuper 140 créations de postes !).

Ainsi, nous sommes dans un département demandé par plus de 1 000 collègues (lors des permutations), dans lequel il manquera 100 collègues.

Le recrutement de candidats ne peut et ne doit pas être la réponse à cette situation ! Le seul département de France à recourir à ce type de recrutement est la Seine-St-Denis qui n'a pas du tout la même attractivité que la Haute-Garonne. Recruter des personnels précaires, quand des collègues titulaires demandent à être intégrés pour la 3^e, 4^e ou 5^e année, n'a pas de sens.

Pour le SE-Unsa, des enseignants titulaires doivent être intégrés.

Pour revenir au sujet de ce CTSD et ne pas être trop long, nous allons conclure en répétant un extrait de notre déclaration, du CTSD du 7 avril 2014 :

« Nous tenions à vous soumettre **plusieurs remarques** :

1 - Le ministère écrit « les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée ».

Quelle est la dérogation mystérieuse qui nous permet de ne pas appliquer ce principe en Haute-Garonne ?

2 - Nous ne voyons aucune mesure concernant les postes de RASED. Que prévoyez-vous ?

3 - Nous ne voyons aucune mesure concernant les postes de remplaçants. Que prévoyez-vous ? »

Monsieur l'Inspecteur, Merci de nous répondre.